

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES VERBAL N°3**

**CONVOCAATION :** 15 mars 2024

Présents : Yannick COCHAUD, Solène CHEVALIER, Yannick GOURIE, Pierre-Yves SAGET, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Fabrice MICHEL, Marie-Andrée PELLAN, Jérôme CUSSONNEAU, Nathalie DELCOURT, Nathalie LEMOINE, Alain DECIMA, Anne Emmanuelle CROCHU, Daniel RENAULT, Sylvie RITZENTHALER, Yves-Marie LALLICAN, Audrey RIBERPREY, Jean-François LE BOUGUENNEC, Audrey MARQUIS, Sylvie DUHAMEL, Laëtitia BRUNEL, Hugo JEANNE, Gwenaëlle EUDELIN.

Absents : Christine TROCHU, Sylvie FASQUEL, Erwan MOREAU, Karen TOUCHAIS, Christophe DENIAUD

Procurations : Laurence HANRY, Solène CHEVALIER, Sylvie DUHAMEL, Gwénaëlle EUDELIN, Laëtitia BRUNEL

<b>Nombre de membres présents à l'ouverture de séance</b>		
<b>Afférents</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
29	24	29

S. CHEVALIER, A. MARQUIS et H. JEANNE sont nommés secrétaires de séance conformément à l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2024 a été approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

Présentation P JOUAN (Annexe)

*Y. GOURIÉ : Concernant les fluides, il y a une dizaine d'années, c'était beaucoup moins élevé. Il y a eu des augmentations. Vous avez l'indice des dépenses de l'énergie ?*

*P. JOUAN : Il y a eu une centralisation récente des données. L'exercice vient de se clôturer. Je n'ai pas un panel représentatif au moment où je vous parle. Je ne peux pas vous communiquer ces informations dans l'immédiat. Là, on est sur des répartitions, ce ne sont pas les montants. Il faut faire attention sur les comparaisons. L'objectif est de voir comment la situation financière a évolué.*

*L. BRUNEL : Sur la partie concernant l'endettement, ça montre que la commune n'a pas fait d'emprunt. Or, on a bien emprunté pour le pôle santé. Celui-ci n'est pas mentionné dans l'analyse qui est présentée. Les chiffres sont faussés. Il n'y a pas les vraies valeurs avec les budgets annexes.*

*P. JOUAN : Effectivement, l'analyse est faite uniquement sur le budget principal. Cependant la partie sur le fonds de roulement consolidé prend en compte tous les budgets. Je n'ai pas eu la commande de faire l'analyse des budgets annexes.*

*M. Le Maire : Le budget annexe pôle santé a été mis en phase avec la location des lots. Il faut isoler les prêts notamment pôle médicale. On a toujours eu une vision séparée.*

**ARRET DU MAGNETOPHONE : Reprise à 20h03.**

**1. Administration générale – Décisions du Maire (Acte 5.4)**

Monsieur le Maire présente l'exposé suivant :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L-2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2022-89 en date du 8 juillet 2022, donnant délégation au Maire,

- Finances - Pour le mois de février 2024, en application de la délibération n°2022-89 du 08 Juillet 2022, le Maire a procédé à la signature des devis suivants :

#### **DECISIONS DE FEVRIER 2024**

Date	N° engagement	Fournisseur	Objet	Montant TTC
12/02/2024	202400068	Armorine	Fioul domestique – chauffage – 1 et 1bis église	1 546,40
23/02/2024	202400092	Boschat	Changement de cylindres et clés – belvédère	2 591,46
23/02/2024	202400103	Portakabin	Pose d'un vide seau avec robinetterie – préfabriqués maternelle	1 202,67
04/03/2024	202400106	Texabri	Démontage du préau en toile – école élémentaire	6 432,00

*Note : les dépenses fioul et démontage du préau n'apparaissent pas le jour du conseil municipal dans la version transmise aux élus, il a été validé de les ajouter.*

## **2. Finances - affectation des résultats 2023 du budget principal (Acte 7.1)**

Monsieur le Maire présente l'exposé suivant :

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M57 a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif. Après l'approbation du compte administratif en séance du 22/02/2024, le résultat est excédentaire.

Considérant les besoins de financement en section d'Investissement mais aussi en section de Fonctionnement,

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 (210 411.79 €) comme suit :

- à la section d'investissement au compte 1068 en recettes d'Investissement pour un montant de : 179 861.79 €
- à la section de Fonctionnement au compte 002 en recettes de Fonctionnement pour un montant de : 30 550 €

**Ceci exposé,**

**Vu** l'avis favorable de la commission « AFRH » en date du 07/03/2024,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AFFECTE** le résultat du compte administratif 2023 du budget principal comme exposé ci-dessus

## PRESENTATION EN ANNEXE

### *Fonctionnement :*

*G. EUDELIN : Concernant le 012 sur la présentation, j'ai l'impression qu'il y a une erreur. Ce ne sont pas les mêmes chiffres avec les opérations d'ordre. Le pourcentage n'est pas bon.*

*M. Le Maire : C'est la ligne 042 (dotation aux amortissements) qui diffère.*

*L. BRUNEL : Le pourcentage est différent. Sachant qu'on est sur les mêmes montants, le pourcentage devrait être le même.*

*M. Le Maire : C'est 48,70% en 2020.*

### *Investissement :*

*S. DUHAMEL : Concernant la suppression des peupliers du pré bonnet. Je ne pensais que ce n'était plus là-bas l'éco pâturage ?*

*M. Le Maire : C'est n'est pas pour l'éco pâturage mais pour l'aménagement. Il y a eu un groupe de travail fait il y a deux ans sur lequel il y avait été identifié différentes choses sur l'ensemble du complexe, dont la mise au propre des peupliers. Il avait été ciblé dans l'étude de raser une partie des peupliers pour mettre en sécurité le site et le rendre accessible.*

*S. DUHAMEL : Il y avait eu une pétition il y a quelques années.*

*M. Le Maire : Ils ne vont pas tous être coupés. La pétition n'était pas uniquement pour ce terrain-là.*

*Il a été précisé par un élu que les arbres abattus avaient l'objet d'un diagnostic, certaines sont très abîmés et dangereux pour la sécurité des promeneurs. Il s'agit aussi d'évacuer les bois morts.*

### *Budgets Annexes :*

#### *Pôle santé :*

*G. EUDELIN : C'est un projet indispensable pour les orgerois, je ne remets pas du tout en cause le projet. Cependant j'ai une interrogation sur les années à venir et du déficit budgétaire supposé. Il faudra que la commune porte les charges au vu des difficultés potentiels à faire en sorte que le pôle soit complet.*

*M. Le Maire : La salle de réunion du haut a été supprimée à la demande des professionnels. On a préféré relouer cette pièce supplémentaire. Il y a donc 17 lots. Le budget ne sera pas en équilibre tant qu'il ne sera pas rempli. A date nous sommes à 60% de remplissage. Il n'y a pas des années à tenir avant que le budget soit rentable. Si demain on ne le remplit pas, ça risque d'être compliqué pour la commune. On propose un produit de grande qualité avec des installations qui plaisent aux professionnels, reconnu par l'ordre des médecins et l'ARS. On va faire venir différents médias à l'ouverture pour parler du pôle santé. Je n'ai aucune inquiétude. Je ne garantis pas qu'il sera rempli à 100% dès son ouverture début mai. A terme, dans les 1 an, 1 an 1/2 il sera rempli. On a fait le choix de sélectionner les candidatures pour aller chercher des professionnels qui n'existent pas aux alentours. Il va permettre de proposer plus de médecins. Il y a 5 médecins attendus. Un 6<sup>ème</sup> cabinet sera pour les vacances. On va attirer des gens d'autres communes pour se faire soigner sur Orgères. Il n'y a aucune raison qu'on ne le remplisse pas.*

*L. BRUNEL : A ce jour les 60% de remplissage c'est que de la location ?*

*M. Le Maire : Pour l'instant oui.*

*L. BRUNEL : On a le montant des loyers ?*

*M. Le Maire : On vient juste de les communiquer aux professionnels. On est en train d'ajuster les dernières choses. Par exemple, on va rajouter une alarme qui va rentrer dans les charges.*

*L. BRUNEL : Aujourd'hui le montant des loyers, on l'a ? On a un prêt qui va coûter 80 000€ à l'année. Quelle est la recette que vous allez obtenir ?*

*M. Le Maire : Il faut qu'on soit à 100 % de couverture pour cela. On n'a pas fait le calcul pour le moment. On a validé les derniers loyers hier.*

*L. BRUNEL : Juste avant on nous annonce que le cabinet médical est déficitaire. Ce qu'il faut c'est avoir des médecins pour les habitants. Mais aujourd'hui on doit savoir ce qu'on attend en termes de recettes.*

*M. Le Maire : On va pouvoir récupérer de la TVA sur le budget. On va récupérer 400 000 €. On a donné des premiers loyers qu'on pourra réajuster. On n'a pas les chiffres exacts. Tous les professionnels sont ravis.*

*L. BRUNEL : Si aujourd'hui on remplit à 100% on est à un équilibre ? par rapport à l'emprunt.*

*M. Le Maire : On a fait le calcul pour la location et la vente d'un cabinet. On est à l'équilibre par rapport au coût total du projet.*

*S. CHEVALIER : Pour la salle de réunion, ce n'est pas notre choix en tant qu'élus de l'avoir supprimée c'est un point évoqué en groupe de pilotage. C'est leur demande de supprimer cet espace pour limiter le cout des charges communes. Un espace existe au RDC : une salle de pause et de coordination commune aux professionnels.*

*M. Le Maire : ça fait diminuer les charges, notamment d'ascenseur pour les professionnels du RDC.*

*S. CHEVALIER : L'objectif était de pouvoir garder nos médecins. Il faut être attractif, ça passe par un espace de travail où ils peuvent se regrouper. On amène des moyens pour attirer les professionnels. C'est un coût pour la commune mais on ne pouvait pas faire autrement que d'investir dans ce projet-là. Lorsque le cabinet médical a été créé par nos prédécesseurs, c'était la même logique. Les loyers proposés à l'époque étaient attractifs pour attirer les médecins et on a pu voir ce soir dans l'analyse, que le budget du cabinet n'a jamais été à l'équilibre ; C'est le même objectif aujourd'hui. L'enjeu était de garder nos médecins d'une part et d'en attirer d'autres et également de développer l'offre de soin. La santé ça n'a pas de prix..., même si ça a un coût pour la commune. On était obligé de passer par là, on ne peut pas se passer de médecins. On peut penser que si le projet n'avait pas été porté par la commune, nous n'aurions sans doute plus de médecin aujourd'hui.*

*G. EUDELIN : Je souligne juste que le projet est ambitieux.*

*S. CHEVALIER : Oui et c'est aussi pour répondre aux besoins de la commune. On est 5 500 habitants. Le ratio est de 1 médecin pour 1000 habitants. Il nous faut vraiment attirer des médecins.*

### **3. Finances - vote des taux des taxes locales 2024 (Acte 7.1)**

M. le Maire présente l'exposé suivant :

En complément de la présentation du DOB faite en séance du Conseil Municipal en date du 22 février 2024 et du document transmis, les taux des taxes locales n'ont pas évolué depuis 2018.

Ils sont aujourd'hui fixés ainsi :

- TFB : 37.96 % (auquel a été ajouté la part départementale de 19.90% en 2021)
- TFNB : 43.87 %
- TH : 16.19 %

Sans pouvoir présenter l'état 1259 de l'exercice 2024 (non-fourni à ce jour par la Préfecture) pour calculer les bases prévisionnelles, les produits de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, une simulation a été faite suite aux annonces par l'Etat d'une hausse des bases de 3.9%.

La hausse des taux d'imposition, en particulier celui de la Taxe Foncière, constitue un levier majeur pour les recettes de la collectivité. Cette hausse est en lien avec l'augmentation de la population, les projets portés par la commune mais aussi pour être en cohérence avec les autres taux des communes environnantes. Activer ce levier sera scruté par les financeurs publics en cas de demandes de subventions.

#### Taux des communes aux alentours

Commune	Taux TFPB 2023	Taux TFPNB 2023	Taux TH 2023
ORGERES	37.96 %	43.87 %	16.19 %
Noyal-Chatillon sur S	43.78 %	61.94 %	20.27 %
Laillé	43.19 %	47.77 %	16.83 %
Bourgbarré	43.90 %	42.23 %	16.09 %
Pont-Péan	42.90 %	47.46 %	20 %
Saint Erblon	42 %	38.86 %	16.96 %
Saint Armel	47.23 %	48.03 %	18.08 %
<i>Moyenne 6 communes limitrophes</i>	<i>43.80 %</i>	<i>47.71 %</i>	<i>18 %</i>
Bruz	41.84 %	48.19 %	18.26 %
Saint Gilles	37.47 %	40.49 %	18.40 %
Gévezé	41 %	47.88 %	17.88 %
Acigné	38.10 %	48.41 %	18.20 %
Noyal sur Vilaine	39.09 %	38.81 %	14.95 %
Guichen	39.11 %	44.16 %	16.16 %
Bain de Bretagne	45.47 %	50.97 %	19.64 %
Crevin	40.34 %	50.38 %	17.81 %
Chartres de Bretagne	35.50 %	24.17 %	11.07 %

Commune 3 500 à 9999 hbts	Taux TFB 2023	Taux TFNB 2023	Taux TH 2023
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>42.47 %</i>	<i>64.62 %</i>	<i>17.16 %</i>

Il est proposé la modification des taux comme suit :

#### - TFPB

Produits 2023	Base d'imposition prévisionnelle 2024	Taux à 37.96%	Taux à 40 %	Produits en +
1 707 061 €	4 650 000 €	1 776 140 €	1 860 000 €	152 939 € (hausse taux) + 74 400 € (hausse bases locatives) = 227 339 €

La variation du taux de TFPB entre 2023 et 2024 serait donc de 1.0537 soit +5.37 %. Cette hausse servira de plafond pour la hausse du TFPNB qui ne pourra pas être proportionnellement plus élevée soit au maximum + 5.3%.

Cette hausse de 5.37 % s'ajoutera à la hausse des bases locatives par l'Etat de 3.9%.

#### - TFPNB

Produits 2023	Base d'imposition prévisionnelle 2024	Même taux	Taux à 44.5 %	Produits en +
47 423 €	112 400 €	49 309 €	50 018 €	2 595 €

La variation du taux de TFNB entre 2023 et 2024 serait donc de 1.0144 soit + 1.44 %. La règle est donc respectée.

Pour information, pour une Taxe Foncière de 1 000 € en 2023, le coût pour 2024 serait le suivant :

- + 39 € lié à la hausse des bases fixée par l'Etat (+ 3.9%)
- + 45 € lié au Conseil Municipal d'Orgères avec un taux à 40% (au lieu de 37.96%)
- + 51 € pour la TEOM (taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères), choix de Rennes Métropole

Soit une Taxe Foncière à 1 135 € en 2024 (au lieu de 1 000 €).

**Vu** l'avis favorable de la commission AFRH en date du 7 mars 2024,

**Vu** les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Le Conseil municipal, avec 3 CONTRES, 4 ABSTENTIONS et 22 POUR :**

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année **2024** comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.00 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44.50 %
- taxe d'habitation (TH) : 16.19 %

#### **CHARGE M. le Maire**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision

*S. CHEVALIER : Il est important de pouvoir expliquer aux habitants le détail de la taxe foncière. Ce n'est pas qu'une décision de la commune. Il y a aussi une partie de l'Etat et Rennes Métropole (OM). Il serait bien de mettre un peu de pédagogie dans le Vivons Orgères dédié au budget pour que les habitants puissent comprendre que ce ne sont pas 135€ d'augmentation directement liée à une décision de la commune.*

*M. Le Maire : Après, la suppression de la taxe d'habitation, même après le versement de la part du département, on est en dessous du cumul TH + TB. C'est prévu de le faire le mois prochain.*

*L. HANRY : comment expliquer l'augmentation de la TEOM ? Quand ils vont vers moins de passages et augmentation du compost et plus de tri. C'est difficilement compréhensible cette augmentation dans la mesure où ça leur coûte moins cher maintenant que précédemment.*

*J. CUSSONNEAU : Les coûts d'enfouissement et de valorisation explosent. Les entreprises qui organisent ça sont des grands groupes qui recherchent des recettes intéressantes.*

*Y. GOURIÉ : Ils font de la méthanisation sur Rennes. Concernant les déchets dans les restaurants.*

*J. CUSSONNEAU : Je pensais plus à la valorisation. Tout ce qui est détruit ou incinéré.*

*Y. GOURIÉ : Vu qu'il y a moins de déchets collectés sur les ordures ménagères conventionnelles, il devrait y avoir des réductions sur nos factures alors que c'est l'inverse qui se passe.*

Conseil municipal du 22 mars 2024

Note de synthèse n°3

M. Le Maire : Nathalie Appéré a dit qu'il y aurait une clause de revoyure après l'ouverture de l'usine d'incinération.

#### 4. Finances - vote du BP 2024 de la commune (Acte 7.1)

M. le Maire présente l'exposé suivant :

A partir des orientations et des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis à votre adoption. Les documents budgétaires, exposant de manière détaillée les grandes orientations de ce budget, ont été transmis dès le 8 mars dernier.

Il est rappelé que le vote du budget primitif s'effectue à partir des chapitres pour la section Fonctionnement et par opérations et chapitres pour la section Investissement.

La synthèse des montants proposés est la suivante :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	Evolution valeur	Evolution %
011 : charges caractère général	1 204 287.51 €	1 184 222.35 €	1 253 361.92 €	+ 69 138.65 €	+5.83%
012 : charges de personnel	2 020 637.43 €	2 009 085.69 €	2 263 369.76 €	+ 254 283.11 €	+12.60%
014 : atténuations de produits	100 069 €	100 065 €	100 609 €	+ 544 €	0%
65 : autres charges de gestion	582 802.58 €	512 370.93 €	611 742.81 €	+ 99 371.88 €	+19.29%
66 : charges financières	43 289.71 €	23 179.50 €	15 038.66 €	-8 141.50 €	-35.12%
67 : charges exceptionnelles	3 500 €	317.87 €	5 700 €	+ 5382.13 €	
68 : dotations aux amorti et prov	5 850 €	0 €	10 800 €	+ 10 800 €	
<b>TOTAL opérations réelles</b>	3 960 436.23 €	3 829 241.34 €	4 260 622.15 €	+ 431 380.36 €	+11.25%
023 : virement section I	0 €	0 €	40 000 €		
042 : opérations d'ordre	278 366.05 €	285 468.61 €	337 629.55 €		
<b>TOTAL</b>	4 238 802.28 €	4 114 709.95 €	4 638 251.70 €	+ 523 541.75 €	+12.72%

Au chapitre 65, un versement de 50 241.72 € vers les budgets annexes est mentionné avec :

- 16 379.62 € pour le budget annexe « cabinet médical »
- 33 862.10 € pour le budget annexe « pôle santé »

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	Evolution valeur	Evolution %
013 :	38 000 €	87 129.43 €	60 000 €	-27 129.43 €	-31.13%

atténuations de charges					
70 : produits des services	446 884 €	466 694.94 €	456 160 €	-10 534.94 €	-2.25%
73 : impôts et taxes	2 890 974.70 €	3 025 732.20 €	3 255 372 €	+ 229 639.80 €	+7.58 %
74 : dotations et participations	640 940.50 €	661 307 €	693 995 €	+ 32 688 €	+4.94%
75 : autres produits de gestion	220 000 €	45 502.74 €	131 670.70 €	+ 86 167.96 €	+189.36%
76 : produits financiers	3 €	5.79 €	4 €		
77 : produits exceptionnels	1 000 €	35 777.68 €	10 500 €	-25 277.68 €	-70.65%
78 : reprise sur amortissements	0 €	2 971.26 €	0 €		
<b>TOTAL opérations réelles</b>	4 237 802.20 €	4 325 121.74 €	4 607 701.70 €	+282 579.96 €	+6.53%
002 : excédent de F reporté	0 €	0 €	30 550 €		
042 : opérations d'ordre	1 000 €	0 €	0 €		
<b>TOTAL</b>	4 238 802.20 €	4 325 121.74 €	4 638 251.70 €	+ 313 129.06 €	+7.23%

Au chapitre 75, un reversement de 78 951 € vers le budget principal est mentionné avec :

- 78 951 € venant du budget annexe « Les Ormes Blanches »

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	RAR	Nouveaux crédits	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées		244 540 €	244 540 €
20	Immobilisations incorporelles	76 443.36 €	110 835 €	187 278.36 €
204	Subventions d'équipements versées		100 123 €	100 123 €
21	Immobilisations corporelles	1 356 188.56 €	2 556 268.42 €	3 912 456.98 €
23	Constructions		0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières		579 784.25 €	579 784.25 €
	<b>Total opérations réelles</b>	1 432 631.92 €	3 591 550.67 €	5 024 182.59 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales		345 000 €	345 000 €
	<b>TOTAL</b>	1 432 631.92 €	3 936 550.67 €	5 369 182.59 €

Investissement par opérations

Opération	Libellé	RAR	Nouveaux	BP 2024
-----------	---------	-----	----------	---------

			<b>crédits</b>	
11	Logiciels et site internet		28 000 €	28 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées		244 540 €	244 540 €
44	Cimetière	17 962.28 €	28 400 €	
101	Matériel bureau et informatique	28 477.60 €	9 552 €	38 029.60 €
103	Matériel mobilier divers	817.62 €	165 660 €	166 477.62 €
110	Matériel, mobilier EJVS	5 445.43 €	40 283.02 €	45 728.45 €
113	Equipement VS terrain multisports		28 000 €	28 000 €
115	Equipement vie culturelle	1 434.70 €	27 257 €	28 691.70 €
116	Equipements aménag. urbains	56 905.08 €	143 928 €	200 833.08 €
162	Travaux divers bâtiments commune	258.55 €	479 825 €	480 083.55 €
163	Création espaces verts		22 200 €	22 200 €
164	Voirie rurale		47 600 €	47 600 €
208	Equipement groupe scolaire		25 500 €	25 500 €
210	Equipement périscolaire	20 355.34 €	0 €	20 355.34 €
215	Espace multi-fonction	3 781.44 €	2 400 €	6 181.44 €
218	Equipements groupe scolaire	985 539.93 €	1 234 520.64 €	2 220 060.57 €
219	Création équipement petite enfance		96 000 €	96 000 €
220	Acquisition terrain		258 025.76 €	258 025.76 €
221	Equipement coteau Sud	311 653.95 €	125 952 €	437 605.95 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 432 631.92 €</b>	<b>2 734 703.42 €</b>	<b>4 167 335.34 €</b>

Au chapitre 27, un versement de 579 784.25 € vers le budget annexe est mentionné avec :

- 579 784.25 € pour le budget annexe « pôle santé »

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023 + DM</b>	<b>CA 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Evolution %</b>
10 : dotations et réserves	660 676 €	659 448.16 €	257 861.79 €	-60.89%
13 : subventions I	703 400 €	777 080.40 €	337 500 €	-56.56%
15 : provisions	0 €	0 €	10 800 €	
16 : emprunts et dettes	50 000 €	0 €	0 €	
20 : immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	
27 : immobilisations financières	11 550 €	0 €	0 €	
<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>1 425 626 €</b>	<b>1 436 528.56 €</b>	<b>606 161.79 €</b>	<b>-57.80%</b>
001 : résultat d'I reporté	3 245 084.89 €	3 245 084.89 €	4 040 391.25 €	+24.50%
023 : virement	0 €	0 €	40 000 €	

section F				
040 : opérations d'ordre	278 366 €	285 468.61 €	337 629.55 €	
041 : opérations patrimoniales	0 €	0 €	345 000 €	
<b>TOTAL</b>	4 949 076.89 €	4 967 082.06 €	5 369 182.59 €	+8.09%

### Ceci exposé,

**Vu** les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions, **Vu** l'instruction budgétaire M57 (nouvelle nomenclature adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2024),

**Vu** l'avis favorable de la commission « AFRH » en date du 07/03/2024,

**Considérant** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 23/02/2024,

**Considérant** le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle en investissements

### Le Conseil Municipal avec 5 ABSTENTIONS et 24 POUR :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget principal qui s'équilibre en section de Fonctionnement à hauteur de 4 638 251.70 € et en section d'Investissement à hauteur de 5 369 182.59 €
- **VALIDE** les participations aux budgets annexes comme indiqué ci-dessus ainsi que le reversement vers le budget principal

### 5. Finances – Finances - vote du BP 2024 budget annexe "restaurant-bar" (Acte 7.1

M. le Maire présente l'exposé suivant :

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 23/02/2024,

Le BP 2024 se présente ainsi :

En section Fonctionnement

Dépenses	BP 2024	Recettes	BP 2024
011 : charges à caractère général	3 377.24 €	70 : produits des services	0 €
012 : charges de personnel	0 €	73 : impôts et taxes	0 €
014 : atténuations de produits	0 €	74 : dotations et participations	0 €
65 : autres charges gestion	5 €	75 : autres produits gestion	13 710.12 €
66 : charges financières	0 €	76 : produits financiers	0 €
67 : charges exceptionnelles	0 €	77 : produits exceptionnels	0 €

77 : produits exceptionnels	0 €		
<b>TOTAL opérations réelles</b>	3 382.24 €		<b>TOTAL opérations réelles</b> 13 710.12 €
			002 : excédent F reporté 1 691.12 €
042 : opérations d'ordre	12 019 €		042 : opérations d'ordre 0 €
<b>TOTAL</b>	15 401.24 €		<b>TOTAL</b> 15 401.24 €

Les recettes correspondent aux loyers perçus. Les dépenses seraient des frais en cas de besoin (liés à l'expertise du bâtiment).

En section d'Investissement

Dépenses	BP 2024		Recettes	BP 2024
16 : emprunts	0 €			
21 : immobilisations corporelles	28 581.24 €			
<b>TOTAL opérations réelles</b>	28 581.24 €		<b>TOTAL opérations réelles</b>	0 €
			002 : excédent I reporté	16 562.24 €
			040 : opérations d'ordre	12 109 €
<b>TOTAL</b>	28 581.24 €		<b>TOTAL</b>	28 581.24 €

Les dépenses seraient des travaux à effectuer en tant que propriétaire sur le bâtiment (agencement terrasse – cheminement vers Cité Obely). Les recettes sont l'excédent d'Investissement reporté.

Pour 2024, compte-tenu de l'excédent d'Investissement cumulé, les travaux éventuels pourraient être financés directement.

**Ceci exposé,**

**Vu** la délibération adoptant le BP 2024 du budget principal et les subventions aux budgets annexes,

**Vu** l'avis favorable de la commission « AFRH » en date du 7 mars 2024,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « restaurant-bar » équilibré en fonctionnement à hauteur de 15 401.24 € et en section d'investissement à hauteur de 28 581.24

## **6. Finances – Vote du BP 2024 budget annexe "cabinet médical" (Acte 7.1)**

M. le Maire présente l'exposé suivant :

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 23/02/2024,

Le BP 2024 se présente ainsi :

En section Fonctionnement

*Conseil municipal du 22 mars 2024*

*Note de synthèse n°3*

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2024</b>		<b>Recettes</b>	<b>BP 2024</b>
011 : charges à caractère général	3 315 €		70 : produits des services	2 960 €
012 : charges de personnel	2 200 €		73 : impôts et taxes	0 €
014 : atténuations de produits	0 €		74 : dotations et participations	16 379.62 €
65 : autres charges gestion	5 €		75 : autres produits gestion	7 553 €
66 : charges financières	2 286 €		76 : produits financiers	0 €
67 : charges exceptionnelles	0 €		77 : produits exceptionnels	0 €
77 : produits exceptionnels	0 €			
<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>7 806 €</b>		<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>26 892.62 €</b>
002 : déficit de F reporté	5 179.83 €		002 : excédent F reporté	0 €
042 : opérations d'ordre	13 906.79 €		042 : opérations d'ordre	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 892.62 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>26 892.62 €</b>

Les recettes correspondent aux loyers perçus. En 2024, avec le déménagement des professionnels vers le pôle santé, les loyers perçus seront moindres (uniquement janvier à avril).

Les dépenses de charges courantes, charges de personnel (pour le ménage) seront moindres également. La commune devra abonder à hauteur de 16 379.62 € pour équilibrer ce budget (comme indiqué dans le budget primitif 2024 du budget principal).

En section d'Investissement

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2024</b>		<b>Recettes</b>	<b>BP 2024</b>
16 : emprunts	14 333.32 €		10 : dotations, réserves	0 €
21 : immobilisations corporelles	1 560.73 €			
<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>15 894.05 €</b>		<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>0 €</b>
			002 : excédent I reporté	1 987.26 €
			040 : opérations d'ordre	13 906.79 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 894.05 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>15 894.05 €</b>

L'emprunt prend fin au 3<sup>ème</sup> trimestre 2027. Il a été souscrit à un taux fixe de 4.69 %. Il reste 5 041.59 € d'intérêts à rembourser pour 53 749.95 € en capital.

Les montants à rembourser sur l'emprunt :

<b>Années</b>	<b>Capital – section I</b>	<b>Intérêts – section F</b>	<b>Montant</b>
2024	14 333.32 €	2 268.80 €	16 602.12 €
2025	14 333.32 €	1 596.56 €	15 929.88 €

2026	14 333.32 €	924.33 €	15 257.65 €
2027	10 749.99 €	251.90 €	11 001.89 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 749.95 €</b>	<b>5 041.49 €</b>	

En cas de vente du bien, l'emprunt restant sera basculé sur le budget principal.

**Ceci exposé,**

**Vu** la délibération adoptant le BP 2024 du budget principal et les subventions aux budgets annexes,

**Vu** l'avis favorable de la commission « AFRH » en date du 7 mars 2024,

**Le Conseil Municipal, avec 1 ABSTENTION et 29 POUR :**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « cabinet médical » équilibré en fonctionnement à hauteur de 26 892.62 € et en section d'investissement à hauteur de 15 894.05€.

**7. Finances – Vote du BP 2024 budget annexe "les Ormes Blanches" (Acte 7.1)**

M. le Maire présente l'exposé suivant :

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 23/02/2024,

Le BP 2024 se présente ainsi :

En section Fonctionnement

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Recettes</b>	<b>BP 2024</b>
011 : charges à caractère général	11 600 €	70 : produits des services	
012 : charges de personnel	0 €	73 : impôts et taxes	
014 : atténuations de produits	0 €	74 : dotations et participations	
65 : autres charges gestion	261 265.93 €	75 : autres produits gestion	
66 : charges financières	0 €	76 : produits financiers	
67 : charges exceptionnelles	0 €	77 : produits exceptionnels	
77 : produits exceptionnels	0 €		
<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>272 865.93 €</b>	<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>€</b>
023 : virement section I	0 €	002 : excédent F reporté	251 520.20 €
042 : opérations d'ordre	0 €	042 : opérations d'ordre	21 345.73 €
<b>TOTAL</b>	<b>272 865.93 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>272 865.93 €</b>

Au chapitre 11 est indiqué des charges (électricité éclairage public, marché entretien espaces verts).

En section d'Investissement

Dépenses	BP 2024		Recettes	BP 2024
16 : emprunts	0 €		10 : dotations, réserves	0 €
21 : immobilisations corporelles	0 €		16 : emprunts	21 345.73 €
<b>TOTAL opérations réelles</b>	0 €		<b>TOTAL opérations réelles</b>	21 345.73 €
040 : opérations d'ordre	21 345.73 €		002 : excédent I reporté	
			040 : opérations d'ordre	
<b>TOTAL</b>	21 345.73 €		<b>TOTAL</b>	21 345.73 €

Les 21 345.73 € correspondent à la valeur du stock restant.

Pour information :

Total ventes (4 817 812 €) – coût total opération (2 776 718.40 €) = 2 041 093.60 €

1 350 000 € ont déjà été reversé vers le budget principal sur 3 exercices (2019, 2020 et 2021).

160 733.10 € d'avance du budget principal ont été versé pour engager les études.

Une délibération devra être votée pour clôturer ce budget, constater l'excédent qui sera reversé vers le budget principal.

Selon le délai de procédure de rétrocession, dans l'attente, les charges restent pour la commune.

**Ceci exposé,**

**Vu** la délibération adoptant le BP 2024 du budget principal et les subventions aux budgets annexes,

**Vu** l'avis favorable de la commission « AFRH » en date du 7 mars 2024,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « les Ormes Blanches » équilibré en fonctionnement à hauteur de 272 865.93 € et en section d'investissement à hauteur de 21 345.73 €.

## 8. Finances – Vote du BP 2024 budget annexe "pôle santé" (Acte 7.1)

M. le Maire présente l'exposé suivant :

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 23/02/2024,

Le BP 2024 se présente ainsi :

En section Fonctionnement

Dépenses	BP 2024		Recettes	BP 2024
011 : charges à caractère général	17 470 €		70 : produits des services	

012 : charges de personnel	0 €		73 : impôts et taxes	
014 : atténuations de produits	0 €		74 : dotations et participations	33 862.10 €
65 : autres charges gestion	0 €		75 : autres produits gestion	36 432 €
66 : charges financières	22 602 €		76 : produits financiers	
67 : charges exceptionnelles	0 €		77 : produits exceptionnels	
77 : produits exceptionnels	0 €			
<b>TOTAL opérations réelles</b>	40 072 €		<b>TOTAL opérations réelles</b>	70 294.10 €
002 : solde F reporté (déficit)	30 022.72 €		002 : excédent F reporté	
042 : opérations d'ordre	199.38 €		042 : opérations d'ordre	
<b>TOTAL</b>	70 294.10 €		<b>TOTAL</b>	70 294.10 €

Au chapitre 11 est indiqué les charges courantes (électricité, mandat de gestion, assurance, maintenance, fluides...).

Au chapitre 66 est inscrit les intérêts de l'emprunt.

Le versement d'une subvention du budget principal (33 862.10 €) en plus des loyers sur une partie de l'année permettra d'équilibrer le budget.

En section d'Investissement, pour les dépenses :

Dépenses	CA 2023	RAR 2023	Nouveaux crédits	BP 2024
10 : dotations, fonds et réserves	0 €	0 €	0 €	0 €
16 : emprunts et dettes	80 000 €	0 €	80 000 €	80 000 €
20 : immobilisations incorporelles	41 838.47 €	66 573.59 €	14 000 €	80 573.59 €
21 : immobilisations corporelles	0 €	3 100 €	36 320 €	39 420 €
23 : immobilisations en cours	1 560 377.38 €	265 612.88 €	700 000 €	965 612.88 €
27 : immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL opérations réelles</b>	1 682 215.85 €	335 286.47 €	830 320 €	1 165 606.47 €
040 : opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
041 : opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	1 682 215.85 €	335 286.47 €	830 320 €	1 165 606.47 €

En détail :

- Au chapitre 16 : remboursement du capital constant de l'emprunt soit 80 000 €
- Au chapitre 20 : Honoraires de la Moe, CSPS, CT, BE

- Au chapitre 21 : équipements de sécurité incendie, aménagement du hall d'entrée, mobiliers, communication (totem, panneaux)
- Au chapitre 23 : travaux, taxes d'aménagement restante (23 201 €)

Pour les recettes :

	<b>CA 2023</b>	<b>RAR 2023</b>	<b>Nouveaux crédits</b>	<b>BP 2024</b>
10 : dotations et réserves	0 €	0 €	0 €	0 €
13 : subventions I	50 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €
16 : emprunts et dettes	0 €	0 €	0 €	0 €
168 : autres emprunts et dettes	0 €	0 €	€	579 784.25 €
<b>TOTAL opérations réelles</b>	50 000 €	0 €	€	629 784.25 €
001 : résultat d'I reporté	2 167 838.69 €		535 622.84 €	535 622.84 €
040 : opérations d'ordre	0 €	0 €	199.38 €	199.38 €
041 : opérations patrimoniales	0 €			
<b>TOTAL</b>	2 217 838.69 €	0 €	€	1 165 606.47 €

En Détail :

- Au chapitre 13 : solde du fonds de concours de RM soit 50 000 €
- Au chapitre 168 : subvention du budget principal

**Ceci exposé,**

**Vu** la délibération adoptant le BP 2024 du budget principal et les subventions aux budgets annexes,

**Vu** l'avis favorable de la commission « AFRH » en date du 7 mars 2024,

**Le Conseil Municipal, avec 4 ABSTENTIONS et 25 POUR :**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « pôle santé » équilibré en fonctionnement à hauteur de 70 294.10 € et en section d'investissement à hauteur de 1 165 606.47 €.

## **9. Finances - subventions aux associations (Acte 7.1)**

Monsieur le Maire présente l'exposé suivant :

Les différentes commissions se sont saisies comme chaque année des demandes de subvention des associations relevant de leur domaine d'action.

Globalement, l'enveloppe dédiée aux subventions évolue peu. Dans le détail, il y a des différences entre 2023 et 2024 indiquées dans le document annexe transmis avec la note de synthèse et repris ci-dessous.

Au global :

- 212 579 € en 2023 à 220 619 € en 2024 pour les subventions liées au scolaire
- 59 795 € en 2023 à 69 709 € en 2024 pour toutes les autres associations
- 97 383 € à 106 067 € en 2024 pour les syndicats (piscine et musique)

En application de l'article L2131-11 du CGCT, les Conseillères municipales ou conseillers municipaux exerçant une responsabilité au sein d'une ou plusieurs associations (Présidence, membre du Bureau) présentes – présents dans le tableau ci-dessous ne peuvent participer au vote de la subvention en question. Pour les associations concernées, il sera procédé à un isolement du vote donnant lieu à la rédaction d'une délibération.

Vu la présence en qualité de président ou membre du bureau des conseillers suivants dans les associations énumérées ci-dessous :

Mme FASQUEL Sylvie, présidente de l'association « Autour du livre, fenêtre sur le monde »,  
 Mme DUHAMEL Sylvie, présidente du Petit Théâtre d'Orgères  
 Mme Sylvie RITZENTALER, présidente de l'association : « Préservons notre cadre de vie »  
 M. Pierre-Yves SAGET, membre du bureau du CPO  
 M. Jean-François LE BOUGUENNEC, membre du bureau du CPO,  
 M. Yannick COCHAUD, président de l'UNC  
 M. Yves-Marie LALLICAN, membre du bureau de l'UNC  
 M. Laurent BAUDE, membre du bureau de l'UNC  
 Christophe DENIAUD, trésorier de l'association de Volley-ball

Les membres exposés ci-dessus ne prennent pas part au vote pour l'attribution des subventions afférentes aux associations dont ils sont membres,

<b>SUBVENTIONS DIVERSES DE L'ANNEE 2024 - Cpte 6574</b>			
<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en 2023</b>	<b>Montant en 2024</b>	<b>Evolution en %</b>
<b>40 - SECTEUR SPORT</b>			
Aïkido Iwama Ryu Orgères	130,00 €	150,00 €	15,38%
AMJO	1 171,60 €	1 235,00 €	5,41%
Badminton Association orgéroise de Badminton	1 975,00 €	1 785,00 €	-9,62%
Basket club ORGERBLON	2 261,30 €	2 450,00 €	8,34%
Football USO	4 375,00 €	4 200,00 €	-4,00%
Gymnastique volontaire d'Orgères	541,40 €	750,00 €	38,53%
Hand COBSE	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00%
Jogging loisir	959,00 €	960,00 €	0,10%
Judo Club d'Orgères Pierre JEUSSET	1 600,00 €	1 480,00 €	-7,50%
Amicale des palétistes d'Orgères	0,00 €	0,00 €	100,00%
Tennis club d'Orgères	440,00 €	430,00 €	-2,27%
Tennis de table d'Orgères	330,00 €	400,00 €	21,21%
Volley-ball Orgerblon	1 486,40 €	1 630,00 €	9,66%
VTT Loisir à Orgères (AVLO)	250,00 €	250,00 €	0,00%
Amicale Boulistes d'Orgères ABO	164,60 €	216,00 €	31,23%
Amoto	484,90 €	500,00 €	3,11%

Viet Thai Chi	200,00 €	200,00 €	0,00%
Poneys loisirs	266,00 €	0,00 €	-100,00%
<b>40 - SECTEUR SPORT</b>	<b>17 835,20 €</b>	<b>17 836,00 €</b>	<b>0,00%</b>

<b>30 - SECTEUR CULTURE</b>			
Association théâtrale les Chicateries	0,00 €	0,00 €	100,00%
Amis de l'orgue	800,00 €	800,00 €	0,00%
Association Orchestre à vent d'Orgères (OVO)	700,00 €	300,00 €	-57,14%
Danses et traditions Bretonnes d'Orgères	200,00 €	250,00 €	25,00%
Autour du livre - bibliothèque	900,00 €	1 000,00 €	11,11%
Mains créatives	0,00 €	0,00 €	100,00%
Les chants d'Orge	800,00 €	650,00 €	-18,75%
Paroisse subvention chauffage	100,00 €	100,00 €	0,00%
Le petit théâtre d'Orgères	1 500,00 €	1 000,00 €	-33,33%
Comité des fêtes - feu d'artifice	3 500,00 €	4 000,00 €	14,29%
Les Pinceaux du lundi	300,00 €	300,00 €	0,00%
Le P'tit Boz'art	500,00 €	850,00 €	70,00%
Energie	300,00 €	0,00 €	-100,00%
Florilège	0,00 €	350,00 €	100,00%
Orgères Astronomie	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
<b>30 - SECTEUR CULTURE</b>	<b>10 600,00 €</b>	<b>10 600,00 €</b>	<b>0,0%</b>

<b>20 - SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE</b>			
ADMR (subv° TURLUTUTU)	0,00 €	0,00 €	100,00%
Assistantes maternelles "Mille et une pattes"	256,00 €	270,00 €	5,47%
Assistantes maternelles "Graine de baobab"	0,00 €	0,00 €	100,00%
Assistantes maternelles "Fripouilles"	448,00 €	0,00 €	-100,00%
Ass mat "Fripouilles" - Subv formation PSC1 si présentation facture	180,00 €	0,00 €	-100,00%
Ass mat "Mille et une pattes" - Subv formation PSC1 si présentation facture	315,00 €	202,50 €	-35,71%
Provision pôle	96,00 €		-100,00%
<b>20 - SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE</b>	<b>1 295,00 €</b>	<b>472,50 €</b>	<b>-63,5%</b>

<b>83 - ENVIRONNEMENT</b>			
Préservons notre cadre de vie	95,00 €		-100,00%
A.C.C.A. (chasse)	170,00 €		-100,00%
<b>83 - ENVIRONNEMENT</b>	<b>265,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-100,0%</b>

<b>025 - DIVERS</b>			
UNC-Association des Anciens Combattants	0,00 €	500,00 €	100,00%
Amicale du personnel	800,00 €	0,00 €	-100,00%
Amicale du personnel cadeau retraite		0,00 €	100,00%
Association LEO Les Entrepreneurs Orgérois	500,00 €	500,00 €	0,00%
CPO	5 000,00 €	1 000,00 €	-80,00%

asso la Breizh des Dunes 500,00 €

**025 - DIVERS** 6 800,00 € 2 000,00 € -70,6%

<b>SUBVENTIONS VIE SCOLAIRE DE L'ANNEE 2022 - Cpte 6574</b>			
<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en 2023</b>	<b>Montant en 2024</b>	<b>Evolution en %</b>
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>			
Voyage scolaire école primaire publique	2 013,00 €	2 032,80 €	0,98%
Séjour scolaire classes de CM2 - école publique	510,00 €		-100,00%
Voyage scolaire école maternelle publique	1 260,00 €	1 148,40 €	-8,86%
Voyage scolaire école privée - APESCO	1 709,40 €	1 848,40 €	8,13%
Séjour scolaire de fin d'année des classes de CM2 - école privée	230,00 €	435,00 €	89,13%
Photocopies de l'école privée - OGEC	1 890,70 €	2 044,00 €	8,11%
A.P.E.E.P (école publique)	1 190,40 €	1 156,80 €	-2,82%
A.P.E.S.C.O. (école privée)	621,60 €	672,00 €	8,11%
subvention projet culturel école publique	3 000,00 €		
subvention projet culturel école privée	1 413,00 €	112,00 €	
séjour scolaire collège Récipon 25 € par élève	700,00 €	725,00 €	
<b>ASSOCIATIONS NON COMMUNALES</b>			
Lycée Professionnel Saint-Yves - (1 élève 46€)	46,00 €		-100,00%
Lycée JB Le Taillandier (1 élèves 46 €)		46,00 €	100,00%
Provision 4 élèves		184,00 €	-93,03%
Prévention routière	2 640,00 €	2 700,00 €	-84,32%
<b>20-SECTEUR VIE SCOLAIRE</b>	<b>17 224,10 €</b>	<b>13 104,40 €</b>	<b>-23,9%</b>
<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES COMMUNALES</b>			
Association Sportive Collège	309,00 €	642,00 €	107,77%
Subvention exceptionnelle ASC	250,30 €	350,00 €	
UGSEL Scolaire	259,00 €	560,00 €	116,22%
U.S.E.P. Orgères Ecole élémentaire Scolaire	305,00 €	616,00 €	101,97%
U.S.E.P. Orgères Ecole maternelle Scolaire	191,00 €	348,00 €	82,20%
<b>40-SECTEUR SPORT- VIE SCOLAIRE</b>	<b>1 314,30 €</b>	<b>2 516,00 €</b>	<b>91,4%</b>
Contrat d'association école privée	181 126,68 €	192 188,92 €	6,11%
Fournitures scolaires école privée (46 € / élèves)	11 914,00 €	12 880,00 €	8,11%
<b>213-ECOLE PRIVEE - Contrat association</b>	<b>193 040,68 €</b>	<b>205 068,92 €</b>	<b>6,2%</b>
<b>Provision pour subventions diverses</b>	<b>1 000,00 €</b>		<b>-100,0%</b>
<b>TOTAL VIE SCOLAIRE</b>	<b>212 579,08 €</b>	<b>220 689,32 €</b>	<b>4%</b>

<b>CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE</b>	<b>22 816,00 €</b>	<b>22 309,00 €</b>	<b>-2%</b>
---	--------------------	--------------------	------------

Ecole maternelle publique	8 786,00 €	8 004,00 €	-8,90%
Ecole maternelle publique - mobilier adapté	0,00 €	137,00 €	
Ecole élémentaire publique	14 030,00 €	14 168,00 €	0,98%
<b>CREDITS PHOTOCOPIES SCOLAIRES PUBLIQUE</b>	<b>3 620,80 €</b>	<b>3 518,60 €</b>	<b>-3%</b>
Photocopies école publique élémentaire	2 226,50 €	1 270,20 €	-42,95%
Photocopies école publique maternelle	1 394,30 €	2 248,40 €	61,26%
<b>TOTAL FOURNITURES SCOLAIRES - PHOTOCOPIES</b>	<b>22 816,00 €</b>	<b>22 172,00 €</b>	<b>-3%</b>

Récapitulatif et participations syndicats	Montant en 2023	Montant en 2024	Evolution en %
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS hors vie scolaire</b>	<b>59 795,20 €</b>	<b>69 709,50 €</b>	<b>17%</b>
<b>TOTAL VIE ET FOURNITURES SCOLAIRES</b>	<b>212 579,08 €</b>	<b>220 689,32 €</b>	<b>4%</b>
<b>Participation Syndicat Musique</b>	<b>55 818,00 €</b>	<b>61 067,00 €</b>	<b>9%</b>
<b>Participation Syndicat Piscine</b>	<b>41 565,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>8%</b>
<b>TOTAL Subventions et participations</b>	<b>369 757,28 €</b>	<b>396 465,82 €</b>	<b>7%</b>

Vu l'avis de la commission « EJVS » en date du 22/02/2024,  
Vu l'avis de la commission « culture » en date du 01/02/2024,  
Vu l'avis de la commission « VAVS » en date du 15/02/2024,  
Vu l'avis de la commission « AFRH » en date du 07/03/2024,

#### ENFANCE-JEUNESSE

G. EUDELIN : Ça fait des années que l'association Turlututu n'existe plus.

M. Le Maire : On va se réinterroger là-dessus.

S. CHEVALIER : Pourquoi les demandes de formations n'apparaissent pas dans les lignes des associations ? Pour Fripouille, pourquoi la demande n'est pas rattachée à l'association ?

M. Le Maire : Ils n'ont rien demandé en 2023.

A-E CROCHU : C'est sous réserve qu'elles passent les formations et apportent les justificatifs.

#### ENVIRONNEMENT

S. RITZENTHALER : Nous avons fait une demande qui n'apparaît pas dans le tableau.

M. Le Maire : Elle n'a pas été reçue.

S. RITZENTHALER : Je l'ai déposé en mairie.

A. GORIN : On ne les a pas reçus à la mairie.

M. Le Maire : On va regarder.

#### DIVERS

L. BRUNEL : Concernant le CPO, on devait avoir tous les justificatifs. On ne les a jamais eus.

M. Le Maire : C'est en cours, pour l'instant ça n'a pas pu plus progresser. On est en train de rechercher les financements.

L. BRUNEL : On vote bien une subvention sous réserve des justificatifs n-1. On nous demande de voter alors qu'on ne les a pas. Dans la convention, c'était bien stipulé.

J-F. LE BOUGUENNEC : On les a.

L. BRUNEL : C'est passé dans aucune commission.

*M. Le Maire : Elle existe, car c'est le coût de l'architecte. On pourra le mettre en annexe du Conseil municipal.*

*A. GORIN : C'est passé en commission culture, non ?*

*L. BRUNEL : On n'a pas eu les justificatifs.*

#### **VIE SCOLAIRE**

*A-E. CROCHU : Pour DIWAN, on ne l'a pas vu en commission.*

*Y. GOURIÉ : On l'évoque à la prochaine commission la semaine prochaine.*

*A-E. CROCHU : En commission, on avait évoqué une subvention des élèves scolarisés ailleurs. Ça n'apparaît pas ici.*

*Y. GOURIÉ : Pour le lycée c'était par rapport à des enfants qui étaient en difficulté. Pour les élèves scolarisés ailleurs, ça ne bougeait pas.*

*A-E. CROCHU : On avait évoqué des subventions à Laillé par exemple et là, elles n'apparaissent pas.*

*Y. GOURIÉ : C'est un contrat spécifique avec les autres communes par rapport à la tarification de nos élèves.*

*M. Le Maire : ça apparaîtra en fonctionnement. Ce n'est pas une subvention.*

#### **PARTICIPATION CONTERIE**

*A. RIBERPREY : Sur la partie syndicat de piscine, c'est une estimation, car on n'a pas les montants définitifs.*

### **Le Conseil Municipal, avec 2 ABSTENTIONS (Associations sportives et CPO) et 27 POUR :**

**APPROUVE** le tableau des subventions aux associations pour la partie « divers »,

**INSCRIT** les dépenses au chapitre 65, du Budget Primitif 2023 pour les associations concernées.

### **10. Finances - avenant à la tarification sociale des cantines (Acte 7.1)**

Monsieur GOURIÉ Yannick, Adjoint à l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire, présente l'exposé suivant :

Par délibération 068.2023 en date du 7 juillet 2023, le Conseil Municipal a délibéré pour la mise en place d'une tarification sociale de la cantine (3 tranches QF concernées) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

L'avenant a pour objet de prendre en compte l'engagement de la collectivité à inscrire sa cantine sur la plateforme publique « ma-cantine » afin de bénéficier d'une bonification d'1 € qui s'ajoute à l'aide de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 €.

La commune d'Orgères, ayant déjà signé une convention avec l'ASP (Agence Service Paiement) pour la tarification sociale et souhaitant inscrire le restaurant scolaire sur la plateforme publique « ma-cantine », rentre dans le cadre d'éligibilité.

La plate-forme publique « ma-cantine » recense pour 2023 et en Ile et Vilaine (en date du 07/03/2024), 236 cantines pour maternelles et élémentaires dont 168 ont publié leurs données. Parmi les 74 cantines ayant commencé leur diagnostic en 2023, les données sont les suivantes :

- 30 % ont réussi l'objectif d'approvisionnement Egalim
- 21 % de bio moyen
- 23 % durables et de qualité
- 42 % ont commencé à lutter contre le gaspillage
- 59 % sur la diversification des menus
- 55 % ont interdit le plastique

L'engagement de la collectivité est de respecter la démarche Egalim, de renseigner l'ensemble des données sur la plate-forme. L'Etat, sous réserve des crédits suffisants, s'engage à verser en sus de l'aide initiale de 3 € un montant supplémentaire d'1€ par repas. Cette aide serait effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Ceci exposé,**

*A. RIBERPREY : Les 1 €, c'est indiqué qu'ils viennent en sus des 3 €. Ils viennent uniquement sur la partie des repas à 1 € ?*

*Y. GOURIÉ : Non, sur la totalité des repas. On récupère le delta des recettes qu'on aurait pu avoir.*

*M. Le Maire : En termes de prudence, c'est exceptionnel.*

*P-Y. SAGET : C'est mentionné sous réserve de crédit.*

*F. MICHEL : Ils s'engagent à verser quand même. C'est marqué.*

*M. Le Maire : Ce sont des recettes exceptionnelles. En 2025, on ne les prendra pas en compte, comme pour le repas à un euros. L'année prochaine sera la dernière année.*

**Vu** l'avis favorable de la commission « AFRH » en date du 7 mars 2024,

**Vu** l'information transmise à la commission « EJVS »,

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant et tout document relatif à ce dispositif,

**ENGAGE** les démarches nécessaires sur la plate-forme publique « ma-cantine »

## **11. Enfance Jeunesse Vie Scolaire – Participation des communes de la circonscription de BRUZ aux dépenses de fonctionnement du RASED pour l'année 2023**

Monsieur Yannick GOURIÉ, adjoint en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, présente l'exposé suivant :

Par délibération n° 104 du 16/09/2021, le Conseil Municipal a validé l'institution d'un RASED incluant la commune d'Orgères et le territoire des communes de Bourgbarré, Bruz, Saint-Erblon

*Pour mémoire, l'organisation des circonscriptions du 1er degré d'enseignement a été revue pour l'année 2021. Cette division a entraîné la division du secteur de Chartres-de-Bretagne. La particularité supplémentaire est la division de ce réseau autour des deux professionnels. La psychologue du réseau est localisée depuis la rentrée 2021 à Orgères, le professeur spécialisé sera lui localisé à Bruz et débutera ses missions en septembre 2022.*

*Les collectivités ont à leur charge les dépenses d'investissement et de fonctionnement du RASED.*

La commune d'Orgères assure la gestion financière de la psychologue du réseau.

Le principe de ventilation des dépenses est le suivant :

Coût du RASED (année N-1) / Nombre total d'enfants scolarisés sur le territoire des communes  
X le nombre d'enfant scolarisé sur la commune (effectif à la rentrée scolaire N-1).

Les dépenses pour l'année 2023 s'élèvent à **7283.95€**. Ce montant comprend les dépenses en fonctionnement et en investissement.

	2023	
	Nombre d'élèves (1)	Montants (€)
Bourgbarré	443	1 369,61 €
Bruz	1123	3 471,94 €
Saint Erblon	308	952,23 €
<i>Orgères</i>	482	1 490,18 €
Total enfants scolarisés	2356	<b>7 283,95 €</b>

(1) Effectifs communiqués par l'inspection de l'Education Nationale

Ceci exposé,

**Vu** l'avis de la commission « Enfance-Jeunesse-Vie Scolaire » réunie le 22/02/2024,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**FIXE** la participation 2023 de chaque commune au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans son(s) établissement(s) publique(s) (arrondi à l'euro) suivant la répartition ci-dessus,

**AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondant :**

Les dépenses pour l'année 2023 s'élèvent à 7283.95€. Ce montant comprend les dépenses en fonctionnement et en investissement.

## **12. Enfance Jeunesse Vie Scolaire - Actions pour l'apprentissage du vélo des élèves des écoles**

Monsieur GOURIÉ Yannick, Adjoint à l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire, présente l'exposé suivant :

« Par délibération du 04/06/2018, les membres du conseil municipal avaient décidé d'intégrer l'action conduite par l'association Roazhon Mobility et de la proposer aux enseignants des écoles élémentaires (publique et privée) afin que les élèves d'une classe puissent obtenir le permis vélo et d'attribuer, après accord des enseignants.

En effet, Rennes Métropole s'était engagée avec l'Association Roazhon Mobility pour développer chez les enfants l'apprentissage et la maîtrise du vélo. A travers un cycle d'apprentissage exploitant les différents fondamentaux du déplacement à vélo et une phase d'évaluation, les enfants valident leurs progrès au cours d'une balade en milieu varié pour clore la formation au bout de 6 séances. Parallèlement aux acquisitions techniques, l'enfant intègre les notions et réflexes de la sécurité routière essentiels, devenant plus responsable lors de ses trajets. Rennes Métropole apporte une contribution financière à ce projet et les communes métropolitaines, sous condition d'adhésion, peuvent bénéficier de cette action. Ainsi, tous les

élèves d'Orgères, lorsqu'ils quitteront le primaire, auront bénéficié d'un apprentissage gratuit piscine et vélo.

Depuis 2023, il s'agit d'attribuer par cycle SRAV et par écoles (1 cycle école privée et 2 cycles école publique) les montants suivants pour 3 cycles de formation Savoir Rouler à vélo :

- bloc 1 : savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo) – 300.00€ PU x 4
- bloc 2 : savoir circuler (découvrir la mobilité en milieu sécurisé) – 300.00€ PU x4
- bloc 3 : savoir rouler à vélo (se déplacer en conditions réelles de circulation) – 300.00 € PU x4

Soit un montant de 3600€.

**Génération Vélo** est un programme de financement éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE) porté par SOFUB et la FUB. Il permet d'intensifier le déploiement du Savoir Rouler à Vélo auprès des enfants de 6 à 11 ans et participer ainsi à faire émerger une génération vélo. Le dispositif du Savoir Rouler à Vélo est destiné à favoriser l'adoption du vélo par les jeunes générations. Via un apprentissage de 10 heures minimum, il vise à leur permettre de devenir autonomes à vélo avant leur entrée au collège.

Génération Vélo s'adresse prioritairement aux collectivités, qui peuvent en bénéficier jusqu'au 31 décembre 2024. Il s'appuie sur un réseau de 16 animateurs régionaux et les partenaires du Savoir Rouler à Vélo sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer.

Génération Vélo soutient les collectivités qui s'engagent dans le déploiement du Savoir Rouler à Vélo sur leur territoire par une prise en charge à hauteur de 50 % des interventions réalisées par les partenaires de ce dispositif.

Ces financements sont accessibles pour la mise en place de l'ensemble des trois blocs du Savoir Rouler à Vélo permettant, à terme, de savoir rouler à vélo dans la circulation en autonomie : 3 blocs d'apprentissages

- bloc 1 : savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo),
- bloc 2 : savoir circuler (découvrir la mobilité en milieu sécurisé),
- bloc 3 : savoir rouler à vélo (se déplacer en conditions réelles de circulation)

Ces cycles peuvent bénéficier d'une prise en charge qu'elles soient dispensées par un seul ou plusieurs intervenants, à la condition qu'elles intègrent le bloc 3 et que des attestations Savoir Rouler à Vélo soient délivrées.

Le coût de l'intervention est pris en charge à hauteur de 50 % du prix HT dans la limite des plafonds définis par Génération Vélo. La collectivité assure l'avance de l'ensemble du montant de l'intervention.

Ce cofinancement nécessite la signature par Monsieur le Maire de la Charte d'engagement de la collectivité dans le programme Génération Vélo et, la collectivité s'engage pour toute action réalisée à :

- Définir un projet à mettre en œuvre sur son territoire, avec l'aide de l'animateur régional,
- Contribuer à la mobilisation des acteurs du système vélo présent sur le territoire,
- Réaliser les demandes de financements en amont de chaque action sur la plateforme Génération Vélo,
- Éditer et téléverser les pièces justificatives (factures, preuves de paiement, ...),

- Évaluer les actions mises en œuvre sur son territoire via un bilan d'activités mis à disposition par l'animateur régional,
- Mentionner le programme Génération Vélo dans toutes ses communications (affiches, réseaux sociaux, conférences de presse, interviews etc.), en utilisant notamment le logo selon la charte d'utilisation à télécharger sur la plateforme

### **Ceci exposé,**

*J. CUSSONNEAU : C'est sur combien de jours ?*

*Y. GOURIÉ : 12 jours. Sur des jours scolaires.*

*S. CHEVALIER : FUBB : Fédération française des usagers de la bicyclette.*

*L. BRUNEL : J'ai une interrogation sur le montant. On ne l'a pas évoqué en commission sport.*

*Y. GOURIÉ : Il y a un eu un deuxième devis pour l'école privée. Le dernier devis est bien de 3600€.*

*T. GUERRIAU : Jean Baptise a les compétences pour remplacer Roazon mobility à l'avenir. Cette année, on laisse comme l'année dernière.*

### **Vu l'avis favorable de la commissions Enfance-Jeunesse et Vie Scolaire du 25/01/2024,**

#### **Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **MAINTIENT** l'action conduite par l'association Roazhon Mobility et de la proposer aux enseignants des écoles élémentaires (publique et privée) afin que les élèves d'une classe puissent obtenir, après les cycles, le permis vélo,

- **ATTRIBUE**, après accord des enseignants, un forfait de 3600€ pour l'accès à la formation des élèves des classes de CM2.

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer** la Charte d'engagement de la collectivité dans le programme Génération Vélo afin de bénéficier d'un financement à hauteur de 50% des cycles.

### **13. Intercommunalité - Convention Territoriale Globale - Réalisation d'un diagnostic partagé - Répartition des coûts entre les 3 collectivités**

Monsieur GOURIÉ Yannick, Adjoint à l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire, présente l'exposé suivant :

Durant l'année 2023, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), les communes d'Orgères, Saint-Erblon et Noyal-Châtillon-sur-Seiche ont réalisé un diagnostic partagé visant à éclairer et à orienter les élu·e·s sur les axes prioritaires de coopération à développer dans les années à venir.

Conformément au calendrier prévisionnel de travail, la CTG a été approuvée par délibérations des 3 communes à la fin de l'année 2023 et signée le 20 décembre 2023 par les maires des 3 communes ainsi que par le Président de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les 3 communes sont donc engagées dans la mise en œuvre de cette CTG.

Il convient aujourd'hui d'arrêter le coût d'élaboration de ce diagnostic partagé et de répartir cette charge entre les 3 communes, déduction faite de la subvention de la CAF.

Pour mémoire, l'établissement de ce diagnostic a été réalisé et financé comme suit par Noyal-Chatillon sur Seiche :

<b>Mission</b>	<b>Intervenant</b>	<b>Coût</b>	<b>Subvention CAF</b>	<b>Reste à charge</b>
Collecte et analyse des données socio-démographiques	APRAS	1950€	950€	1000€
Travail collaboratif intercommunal	COTECH (agents/techniciens des 3 collectivités)		Prise en charge dans le cadre de la CTG	Néant
Elaboration globale du diagnostic	Affectation d'un agent de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche	8 664€	5 400€	3 264€
			<b>Total à répartir entre les 3 communes</b>	<b>4264€</b>
			<b>Total à prendre en compte par commune (1)</b>	<b>1421€</b>

(1) Répartition par tiers entre chacune des 3 selon délibération n°06-02-2023

**Le conseil municipal :**

- Prend acte de cette répartition des charges liées à la réalisation d'un diagnostic partagé entre les communes de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères et Saint-Erblon
- Autorise Monsieur le Maire à rembourser la commune de Noyal Chatillon à hauteur de 1 421€.